

Anonyme
O GLORIOSÆ VIRGINES
[Paris, Bibliothèque nationale de France, Rés. Vma ms 571, n° d.255]

© Jean Duron, 2020,
Centre de musique baroque de Versailles

ATTRIBUTION

Ce motet est anonyme. Les attributions précédentes sont sans fondement (voir DOSSIER ATTRIBUTIONS).

SOURCE

Anonyme, à 4, dans *Recueil Deslauriers* (n° d.255), partition, ms, 352 x 220 mm, f. 207^v, F-Pn/ Rés Vma ms 571 (fin du 2^e système, 3^e et 4^e systèmes du f. 207^v)

DATATION – PROVENANCE

Aucun élément factuel ne permet de dater ce motet.

UTILISATION LITURGIQUE

Commun des Vierges. Pour le mois d'octobre, selon l'*Antiphonier de Montmartre*, 1646.

EFFECTIFS – DISPOSITION – INTERPRÉTATION

sol2,sol2,ut2,fa3 / bc

Cette disposition chorale peut s'exécuter de plusieurs manières : soit avec deux voix d'enfants soutenues par deux pupitres de voix d'hommes (*haute-contre, basse*), soit avec trois voix d'enfants accompagnées par un pupitre de voix d'hommes. L'ensemble est soutenu par une basse continue.

NOTES SUR LE TEXTE

Antienne à Benedictus. Aucune concordance exacte de ce texte n'a été repérée. En revanche, plusieurs ouvrages proposent des versions différentes (les variantes sont en couleur) :

- comme antienne dans l'*Antiphonier de Montmartre* (1646), p. 390-391 : « O gloriosæ virgines cum **angelis in cælo**, sponsum tenetis Dominum, **nobis propterea** adeste miseris, ut nos absolvat Dominus per vos **a** cunctis criminibus. »
- comme oraison à sainte Arsule (*Recueil de plusieurs oraisons et élévations très dévotes*, Paris, Eloy Le Vasseur, 1683, p. 108) : « O gloriosæ virgines, cum angelis jam divites : sponsum **tenaris** Dominum, cælum cubile sanctum, quod **quæsis**is, jam **hebetis**. Nobis **adesto** miseris, ut nos absolvat **Dominus a cunctis** criminibus. »
- comme dernier verset de l'hymne de louanges *Regali stirpe genitæ* « que les Religieuses du Monastere de Saint Pierre [de Reims] chantent au jour de la Fête de Sainte Bove et sainte Bode [24 avril] » (Géraud Vigier, R.P. Dominique de Jésus, *La Monarchie sainte historique, chronologique et généalogique de France*, Clermont, Nicolas Jacquart, 1670, p. 283-288, « La Vie de Sainte Bove fille de Sigebert Roy d'Austrasie ») : « O gloriosæ Virgines/ Cum angelis jam divites/ Sponsum tenetis Dominum,/ Cælum **cubicule socium**,/ **Quem quæsis**is jam **cernetis**/ Nobis **afflictis** miseris,/ **Per vos nos salvet** Dominus/ **Jesus** cunctis criminibus. » (pour plus d'informations, voir François Giry, *Les Vies des saints, dont on fait l'office dans le cours de l'année*, nouvelle édition, tome premier (1^{re} éd. 1696), Paris, François H. Muguet, 1719, coll. 1207-1212, « De Sainte Bove et Sainte Dode, Vierges, et premieres Abbesses de S. Pierre de Reims »).

TEXTE & TRADUCTION

O gloriosæ Virgines cum angelis jam divites sponsum tenetis Dominum, cælum cubile sanctum, quod gessistis jam habetis. Nobis adeste miseris, ut nos absolvat Dominus per vos cunctis criminibus. Alleluya.

^(a) *Antiphonier Montmartre* 1646 :
« postulantibus ».

O vierges glorieuses, vous voilà maintenant riches parmi les anges. Après de votre divin époux, vous habitez le saint sépulcre céleste, vous avez maintenant ce que vous avez accompli. Venez à nous miséreux, afin que le Seigneur nous absolve de tous nos crimes envers vous. Alleluya.

(traduction : Jean Duron.)

ÉDITION MODERNE

Antoine Boessel, *Sacred Music, Part 1 : Motets and Hymns*, ed. Peter Bennett, Middleton (WI), A-R Editions, 2010, p. 197-198.